

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 11 MARS 2019

OBJET / GAIA

Acquisition foncière

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
4 mars 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, premier adjoint.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othaceguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Frédéric Bardin, Mme Eliane Aizpuru, adjoints, M. Patrice Dor, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Bernadette Jougleux à M. Christian Devèze, M. Frédéric Bardin à Mme Pascale Lespade, Mme Eliane Aizpuru à M. Didier Irastorza, M. Patrice Dor à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à Mme Véronique Larronde.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

La commune a souhaité acquérir un terrain situé rue St Michel Garicoitz, section AV parcelle n°78 d'une superficie de 4 573 m².

Ce projet a d'ailleurs été inscrit dans la liste des opérations éligibles au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes Errobi attribué en 2016.

Un accord est intervenu pour l'acquisition par la commune de cette parcelle d'une superficie de 4 573 m² pour un montant de 704 682 €.

Par délibération en date du 27 mars 2017, le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cette acquisition dont la superficie était de 4 573 m².

Après bornage du terrain, il s'avère d'une part que la superficie définitive est de 4 639 m² et que d'autre part les références cadastrales sont modifiées. Antérieurement il s'agissait de la parcelle AV 78. A présent il s'agit des parcelles AV 270, 271, 272, 274, 275, 276, 277, 279.

Il convient donc de délibérer à nouveau sur la superficie exacte de ce terrain.

Il est proposé au Conseil municipal de confirmer sa décision sur cette acquisition à partir de ces nouvelles données.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité,

- Approuve l'acquisition du terrain situé rue St Michel Garicoitz, parcelles AV 270,271, 272, 274, 275, 276, 277, 279 d'une superficie de 4 639 m² pour la somme de 704 682 €.
- Habilitte Mme le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toutes pièce s'y rapportant.

A voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :

Pour le Maire empêché
Eliane NOBLIA



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/03/2019